

Initiatives ministérielles

Le projet de loi transfère quelque 800 millions de dollars de la caisse de prestations aux programmes de formation. Mais il faut voir qui est formé, par qui et en vue de quel emploi. Ce ne sont pas les gagne-petit ou les personnes qui viennent d'entrer sur le marché du travail qui en profitent. On ne cherche pas à réduire l'analphabétisme. On ne cherche même pas à améliorer le niveau général de compétence de la main-d'oeuvre. Jusqu'à maintenant, les programmes préparent seulement les gens à occuper un emploi temporaire et peu rémunérateur et non à satisfaire aux besoins futurs du marché.

Ces dernières années, le budget de la formation a été réduit. Nos collègues et établissements d'enseignement professionnel sont découragés de voir de plus en plus de fonds gouvernementaux aller à des entreprises privées qui n'offrent aucun développement des aptitudes ni formation de base, mais préparent seulement les travailleurs à occuper certains emplois bien précis. Les minorités visibles, les femmes, les travailleurs âgés et les personnes handicapées n'ont pas vu leur situation s'améliorer sur le marché du travail, car les stéréotypes qui continuent de guider le marché du travail les privent de formation en cours d'emploi ou les condamnent à occuper toujours les mêmes emplois prétendument traditionnels.

Le projet de loi C-21 ne remédie pas à ces injustices, et, de fait, il ne fera que les aggraver du fait que plus de fonds sont affectés aux établissements de formation privés. Ces fonds seront prélevés à même la caisse du soutien du revenu du régime d'assurance-chômage. Les travailleurs seront pénalisés, ils ne pourront pas se spécialiser et seront constamment menacés de pauvreté.

Ceux qui pourraient profiter au mieux d'une politique globale de perfectionnement professionnel seront exclus des programmes de formation. L'augmentation du nombre de semaines requis pour être admissible à ces programmes ne fera que perpétuer l'existence d'une sous-classe de travailleurs non qualifiés et marginaux.

La distinction établie dans le projet de loi entre les prestataires de la première catégorie et ceux de la deuxième condamnera nombre de travailleurs à rester enfermés dans le cercle vicieux de la pauvreté, qui les fait passer de brèves périodes d'emploi peu rémunéré à peut-être quelques semaines d'assurance-chômage avant de se retrouver à l'assistance sociale. Voilà ce qu'est le projet de loi C-21. Je voudrais vous parler un peu de ce qui arrive aux travailleurs de ma circonscription. Leur expérience est la preuve que le gouvernement n'a pas réussi, par le truchement du projet de loi C-212, à régler le véritable problème et à élaborer une stratégie de plein emploi associée à une politique industrielle régionale. Il y a eu beaucoup de victimes parmi les travailleurs de ma circonscription. Il y a quelque temps, Fibreglas Canada a fermé son usine de

matériel isolant à Mission, ce qui a entraîné la mise à pied de quelque 200 travailleurs. Les répercussions de cette fermeture sur une localité relativement petite comme Mission, en Colombie-Britannique, ont été très durement ressenties. Le plus désolant est le fait que maintenant on commence à entendre les entrepreneurs de construction et les fournisseurs de matériaux de construction parler d'une pénurie de matériaux isolants dans ma circonscription. Ils s'adressent maintenant aux États-Unis pour combler ce vide du marché.

• (1210)

Mon argument est simplement le suivant. Ne serait-il pas plus rentable et efficace que le gouvernement s'efforce d'établir une politique de plein emploi et un plan de développement économique régional, plutôt que de laisser libre cours aux forces du marché? Je sais que je n'obtiendrai pas de réponse immédiate, mais la question a été soulevée à plusieurs reprises.

L'argent du gouvernement et des travailleurs ne serait-il pas mieux dépenser pour conserver les emplois plutôt que pour des prestations et un recyclage destinés à une main-d'oeuvre déjà qualifiée? Pourquoi punir ceux qui sont maintenant au chômage indépendamment de leur volonté? Pourquoi menacer la stabilité d'une localité viable alors qu'une vraie planification et le souci d'assurer la croissance économique éviteraient de telles épreuves?

Une deuxième industrie de ma circonscription est aussi victime de la négligence et de la myopie du gouvernement. Les fabricants de bardeaux de la vallée du Fraser risquent de perdre un énorme débouché pour leur produit si la décision du conseil municipal de la ville de Los Angeles visant à interdire les bardeaux de cèdre n'est pas annulée par les tribunaux. Trois mille cinq cent emplois sont en jeu parce que le gouvernement est intervenu trop tard pour soutenir cette industrie de 350 millions de dollars.

Si ces travailleurs perdent leur emploi, ils devront avoir recours à l'aide du système d'assurance-chômage pour nourrir leur famille et pour payer leur loyer ou leur hypothèque. Il s'agit d'une main-d'oeuvre qualifiée. Les travailleurs fournissent un produit sûr et précieux, pourtant leurs emplois sont menacés. Le gouvernement préfère dépenser de l'argent pour punir les chômeurs et former les travailleurs en vue d'emplois sans avenir.

L'aspect le plus répugnant de ce projet de loi est le tort qu'il va faire à nos travailleurs économiquement faibles. J'ai déjà signalé qu'ils n'ont pas pu se faire entendre au cours des audiences. Ils n'ont guère de défenseurs à la Chambre pour exprimer la colère et la frustration qu'ils